CONDITIONS.

Dix piastres par an payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en eût fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR ARRANSAS, (Texas.)

La belle goël. **NATIVE**, capitaine W. Auld, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à J. W. COLLINS, rue de la Levée.
9 mars

POUR BALTIMORE, (Passage seulement.)

Le beau brick **JOHN A ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capt. Forbes, ayant de bons emménagemens, partira la semaine prochaine, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, No. 117.
9 mars

POUR NEW-YORK, (paquebot du 20.)

Le superbe navire neuf **CREOLE**, capitaine Page, partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Legumes, ou à
8 mars FOSTER & HUTTON, rue du Canal

POUR LE HAVRE, (passage seulement.)

Le navire américain **SALEM**, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, capit. Destebecho, partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale, no. 116.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX,

Le navire français **MONTESQUIEU**, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. L. Conseil, ayant une partie de son frêt engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du fret, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Havre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale No. 106

POUR RIO GRANDE,

La goëlette neuve et doublée en cuivre, **AMERICAN**, capit. Arnold, sera à même de prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
6 mars LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON,

Le beau navire **HELEN MAR**, capt. Holmes, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 39, ou à
28 fév STETSON & AVERY.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à Wm. G. HEWES,
24 fév rue du Camp, No 9.

La goëlette fine voilière **SOUTH-CAROLINA**, capitaine Safford, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils ; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne-vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. P. MORGAN & Co.
24 fév rue du Camp, no. 43

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve **BONITA**, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux ; elle tire peu d'eau et a une belle câle pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév. HARRISON, BROWN & CO.

POUR BALTIMORE,

Le beau brick paquebot neuf **CANADA**, capit. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL**, **AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens ces navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les edifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adreser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, **UNE MAISON**, située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon.
8 fév—15 J. LACOSTE.

A VENDRE —117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à J. CHALARON,
20 fév—☞ rue Royale

EN debarquement de la Lise & Annee, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points ; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 24 tierçons vinaigre blanc, qualité superieure ; 23 caisses grand vin, chateau Laffite ; 46 do. grand vin, chateau Léorille; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par
21 fév T. NICOLET & CO.

40 TONNEAUX de frêt lourd, pour N. York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Camp. 22 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par [22 fév] LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Boston, à vendre par THAYER, HURD & CO.
20 fév rue des Magasins.

LETTRES DE CHANGE sur Paris-New-York et Philadelphie, à vendre par
10 fév. P. E. SORBÉ.

TRAITES sur New-York, à vendre par
8 fév. W. G. HEWES.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, en debarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par F. P. DUCONGÉ,
21 fév encoignure Conti & Chartres.

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequey Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci. F. P. DUCONGÉ,
21 fév encoignure Conti et Chartres.

CAFÉ de St. Yago, Havane et St. Domingue, reçus et en magasin, à vendre par
20 fév J. W. ZACHARIE.

365 SACS café vert de la Havane, 1re. qualité, reçus par la goël. Amazonia, et à vendre par
20 fév HARRISON, BROWN & Co.

MELASSE—30 tierçons de premier ordre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH,
17 fév nouvelle levée, no. 15.

PORC, &C.—65,000 livres jambons, 65 barils whiskey, 22 do. fèves, 38 demi-barils bœuf, 5 barils tasseaux, et 2 boucauts jambons, en debarquement du bateau-à-vapeur Amb, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH,
fév nouvelle levée, no. 15

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS, &c.—Rue de la Levee, No. 89. Malcom M'Callum a reçu par le navire Creole, capitaine Warsaw, un joli assortiment de CHAPEAUX blancs de différentes formes et qualités ; aussi, de jolis ESCARPINS, SOULIERS ET BRODEQUINS. 6 mars

---

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans le but de faciliter les communications entre cette ville et [illegible] nouvelle ligne de Paquebots, composée [illegible] vient d'être établie. Les départs [illegible]

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Bar[illegible].

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe, et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

Bureau de la Presse a vapeur de la Levée, N.-Orléans, le 27 fév.

OUTRE les presses à coton et les magasins dont le parachèvement a été annoncé, le quai de la Compagnie, vis-à-vis la Presse, est maintenant assez avancé, pour que les bateaux à-vapeur, les chalans et les navires puisent venir s'y amarrer.

Il ne sera perçu aucun droit de quayage sur les navires ou bateaux qui débarqueront des produits destinés à être emmagasinés dans l'établissement de la Presse ; et il ne sera pas compté non plus de frais de charroi sur les produits embarqués ou débarqués vis-à-vis la Presse. Les chalands et les bateaux chargés de coton ou de tabac, pourront rester amarrés à la Levée dans toute l'étendue de l'encaissement qui forme un port sûr et commode ; et il leur sera donné un temps suffisant pour débarquer leurs cargaisons, sans payer aucun droit de quayage.

Les planteurs de coton et de tabac trouveront qu'il est grandement dans leur intérêt d'envoyer leurs produits *directement* à la Presse ; en ce que, (outre l'économie des frais de charroi) ces produits étant emmagasinés aussitôt qu'ils seront débarqués, ils ne seront pas exposés à être endommagés par le mauvais temps pendant le transport par terre ; et que les magasins étant vastes et commodes, bâtis autour d'une cour spacieuse, les acheteurs pourront inspecter les marchandises qui y seront déposées, plus facilement et plus à leur satisfaction que dans un établissement plus resserré. Les assurances pourront aussi s'effectuer à un taux moindre qu'on ne l'a fait jusqu'ici, vu la grande sécurité résultant de la construction et de la situation des magasins de la Presse.

Toute espèce de facilités seront offertes par M. Ren, agent de la Compagnie, qui réside sur les lieux ; les prix d'emmagasinage, de presse, &c. seront modérés: et en général l'établissement sera conduit sur les principes les plus libéraux et les plus accommodants.

Par ordre de la Direction,
29 fév WM. HUDSON, secrétaire.

REÇU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par **L. CHOISNE**, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en ; 250 douzes. crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes. régénerateur de cheveux; 400 douzes. pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et mleurs pour le mouchoir ; eau de vie de Lavande double et ambrée ; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux ; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Na. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont converts en étain et avec de très jolies étiquettes. 21 fév

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827, idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Léville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge, en caisses de 12 bouteilles, Grand-Larose ; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties; Et Gueules de fourneaux; un Moulin complet pour sucrerie.
8 mars J. B. LABATUT.

AVIS.

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

LES Actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une élection de cinq directeurs pour l'année 1832, aura lieu le samedi 17 du courant, au bureau de la dite compagnie, rue Royale, au coin de la rue St. Louis, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures.
6 mars—3, en 10j

Magasin d'articles nouveaux de Paris, rue de Chartres No. 99.

ALEX. PAYA, venant de France, offre à vendre un joli assortiment de bijouterie en or et doré, parfumerie fine, quincaillerie do., parapluies, ombrelles, portefeuilles, nécessaires de femmes, brosses, ciseaux, corbeilles à ouvrages en bois de Spas, papier français gravures et lithographies en tous genres, librairie, sujets d'histoire, romans, tableaux modernes, et une infinité d'objet de fantaisie. 1 mars

LE soussigné vient de recevoir par le Talma, de New-York, un joli assortiment de chaussures et chapeaux, savoir : Escarpins superfins de choix à boucles et sans boucles ; Bottes fines, Souliers et Brodequins de tous genres pour hommes; Souliers de prunelle noire et de soie de toutes les couleurs, pour femmes ; Chapeaux de première qualité pour hommes, qu'il vendra à des prix modérés, à l'encoignure des rues Condé et Dumaine. (1 mars) J. G. ARRAIZA.

RIZ.—110 tierçons RIZ de Porto-Rico, reçus par la goëlette Comet, à vendre par
6 mars WM. G. HEWES, rue du Camp.

$10 DE RECOMPENSE.

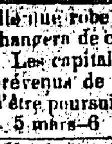

S'est absentée de chez le soussigné la griffone américaine nommée **KITTY**, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, figure plate, de grands yeux, et très-maigre; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de gingas bleu à petits carreaux et avait bottines noires ; elle a emporté avec elle une robe de soie noire ; il est probable qu'elle changera de costume.

Les capitaines des bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
5 mars—6 H. H. ALPUENTE.

61 boucauts SUCRE, en débarquement du sloop Jung, à vendre par
28 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE—Quelques volumes du *Directeur général des Ordonnances du Conseil-de-Ville*. S'adresser au bureau de cette feuille. 10 fév—12

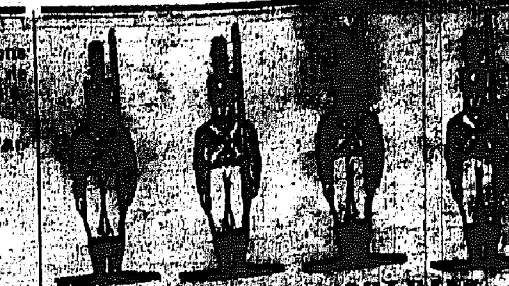

GRENADIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes dimanche prochain à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, en veste bleue, et pantalon blanc. Par ordre du capitaine.
13 mars A. D. GUESNON, sergent-major.

VOLTIGEURS LOUISIANAIS.

LA compagnie prendra les armes dimanche, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, [illegible] et se réunira au lieu ordinaire [illegible]. Equipement complet, veste bleue, pantalon [illegible]. Par ordre du capitaine.
14 mars [illegible], sergent-major.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

LA compagnie prendra les armes dimanche 18 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, plumet, équipement complet. On se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine. C. RUSSI,
14 mars Sergent-major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire ; équipement complet, veste bleue et pantalon blanc. Par ordre du capitaine.
14 mars V. GOUY, sergent-major.

POSITIVEMENT LA DERNIERE SEMAINE.

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 liv. un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage, deux Andagants du Bengal, mâle et femelle, un Heron bleu, et un Héron à couronne ou *Garlarei crane*; tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Coimondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL, fera des tours amusants, sur un petit cheval ; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra débout, déploiera des drapeaux, &a.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au dessous de 10 ans, et de nos nègres, moitié prix. Il y aura une musique.

☞ *On donnera à manger aux animaux tous les après-midi à 2 heures.*

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs. 13 mars

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES, ET BAINS PUBLICS,

Sur la Levée, entre les deux marchés.

MR. Ed. CHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront donnés à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles ; on pourra, de même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeuner, et à trois heures, pour le dîner, à partir du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs.

On pourra prendre un abonnement pour 5 Bains à 2 piastres. 29 fév—1m

Mr. CHAPMAN.

ACADEMIE D'ECRITURE,

Rue du Canal, No. 45.

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après les principes certains.* Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) par laquelle on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Bigney, Nathaniel Dirk, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures soit simples, soit enjolivées. 27 fév.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'à commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera à déjeuner et à dîner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'efficer un instant, dans l'attente d'un objet qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie, il croyait d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 GUILLAUME.

PIANOS & HARPES.

LES soussignés ont reçu par le navire Woodbury, du Havre, et offrent à vendre 4 FORTE-PIANOS carrés, à 6½ octaves, en joli bois, de la manufacture de *Pleyel & Co.* de Paris, d'un travail achevé, avec double table et garnitures de fer au corps de l'instrument. Ces pianos joignent la solidité à la plus grande élégance. Les garnitures de fer qui soutiennent l'instrument, préviennent l'écartement qui a quelquefois lieu lorsqu'on tend les cordes. Deux pianos carrés en acajou, à 6 octaves, de la même manufacture ; 2 harpes superbes à double jeu. On garantira ces instrumens aux acquéreurs, et on les vendra à des conditions avantageuses. E. JOHNS & CO.
7 mars Rue de Chartres, No. 113.

LIVERPOOL SALT. 1000 sacks, now landing, for sale by TOURNE & BECKWITH.
March 6 15 new Levee street.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
8 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

150 BALLES FOIN, à vendre par [29 fév.] J. W. ZACHARIE & CO.

ON a besoin de 8,000 gallons mélasse, s'adresser à
29 fév THAYER, HURD & CO.

27 BALLOTS toile blanche de la Havane, ayant droit au *debenture*, à vendre par
29 fév HARRISON, BROWN & CO.

PIMENTO.—25 sacs Piment de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par
29 fév J. W. ZACHARIE & Co.

VENTE PAR LE REGISTER [illegible]

COUR DES PREUVES [illegible]

[illegible] 1833 et 1834, chacun de $243 [illegible] satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour, MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Theodore Seghers notaire, aux frais des acquereurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bostiena *alias* Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le No. 270 ayant environ 50 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

Conditions. Un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Feraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 6 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Ramel, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1843 d'un îlet No. 66, compris entre les rues de la Promenade, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les edifices qui sont dessus, le dit îlet sujet à une rente annuelle de $40 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les edifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit îlet appartiendront à la Corporation après le 4 d'Avril 1843.

Conditions : Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions : comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Craighead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions : comptant. Par ordre de la Cour.
5 mars MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Phillippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir : Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller aux rôts, Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans, Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières.

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Felicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafon, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois ; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
22 fév MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 30 Mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1°. Une négresse nommée Suzanne, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse, 2°. Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Peinpruelle et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété ½ comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passé par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Ferrara, une mulâtresse nommée *Caroline*, âgée d'environ 18 ans.

Conditions : ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque jusqu'à parfait payment.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 19 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue St. Anne, entre les rues Condé et Royale, les marchandises composant le magasin de feu Charles Morgenstern, et consistant en livres, papiers, plumes, encre, et autres articles de librairie—plus 2 presses à imprimerie, avec caractères, etc. presses et outils de relieur. Condition comptant. Par ordre de la cour.
8 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feue Catherine Jarsuel, veuve Godefroid, ou à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.
12 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Veuve Amy, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire, ne serait point homologué, et l'exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.
9 mars MARTIN BLACHE, Register.

VENTE PAR [illegible]

[illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu [s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant ce jour]

Le grand MOULIN A SCIE, à vapeur, appartenant à M. William J. Hepp, situé au faubourg Saulet, avec toutes ses dépendances, tel qu'il est maintenant. La machine a été faite par M. J. Seedl, il y a environ un an, et elle travaille aussi bien qu'aucune de celles employées dans cet état ; le cylindre a 14 pouces de diamètre et un jeu de 4 pieds. L'acheteur sera obligé d'enlever tous les edifices et materiaux du terrain où ils se trouvent maintenant, d'ici au 1er mai prochain.

Aussi, en même temps et au même lieu, des ESCLAVES, acclimatés, tous jeunes et en bonne santé, habitués au travail du moulin à scie. Ils seront vendus avec ou sans le moulin, à l'amiable.

Pour les conditions, et renseignemens, s'adresser à Thomas Toby, rue Bienville ; Wm. J. Hepp, sur les lieux, ou à l'encanteur ci-dessus. 14 mars

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 17 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au magasin de M. Vito Viti, rue Conti, No. 15, entre Chartres et Levée, presque vis à vis l'Hotel Richardson, les articles suivants seront vendus sans réserve. Pendules de marbre, de bronze, d'albâtre et d'ébène; candelabres de bronze ; vases de porcelaine et d'albâtre ; tables rondes ; avec dessus de marbre italien, verrerie taillée ; services à thé et à déjeuner en porcelaine ; 10 tableaux anciens à l'huile, par de bons maîtres italiens ; un superbe plateau pour ornement sur une table à dîner ; une paire de grands vases d'albâtre ombré ; boucles d'oreilles en topaze, mosaïque, corail, etc. ; boîtes à musique, et beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long. Les amateurs de beaux arts sont invités à venir examiner ces marchandises, qui sont telles, qu'ils ne regretteront pas leur temps. 14 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 14 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, les propriétés suivantes dépendantes des biens de communauté entre feue Marie B. Williams, femme de Jr. Vance, et le dit James Vance, savoir : Deux ESCLAVES de prix, acclimatés : Hannah, âgée de 24 ans, et Judith, de 28 ans. La première est bonne cuisinière, et la seconde est bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison ; ils sont bons sujets et garantis.

Aussi au même lieu et à la même heure, tout un ILET DE TERRAINS, No. 13, borné par les rues Jackson, Jersey, des Lauriers et Philippe, au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, ayant 290 pieds de face à la première rue, 300 à la seconde, 300 à la troisième et environ 290 à la dernière, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 63, dans le même faubourg, mesurant 60 pieds de face sur la rue Rousseau, entre les rues Cours Panis, et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 7, dans l'îlet No. 14, situé dans les Communes entre cette ville et le faubourg Ste-Marie, encoignure Jackson et Villeré, ayant 60 pieds à la dernière, sur 120 de profondeur.

Aussi, un autre TERRAIN, No. 8, même îlet et position, ayant 60 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur. Aussi : 12 actions des "Merchants Insurance Stock", un cheval et un dray.

Conditions : comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire. 8 mars

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié m'a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir : l'une de six mille piastres souscrite par A. Luminais, comme shérif, conjointement avec Godefroy Boudousquié caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpens de face et de 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle ; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme Shérif pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite ;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.
1 mars—30

AVIS.—Attendu qu'Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 22 avril 1825, étant une des cautions de J. M. Morel Guirammand, comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles; et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guirammand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Reyne fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le dit effet ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.
28 fév—30

D'Importation récente à vendre par
P. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, do. en soie, en coton &c. cols pour hommes de toutes sortes. Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités, canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

500 SACS café de la Havane, St. Domingue et St. Yago, en magasin, et à vendre par
29 fév J. W. ZACHARIE & CO.

BANDAGES HERNIAIRES—Un assortiment de bandages, reçus par le Salem, à vendre en gros et en détail par F. P. DUCONGÉ,
21 fév encoignure Conti et Chartres.

[illegible] VENTE PAR LE MARSHAL.

Ville de [illegible] vs. Honoré Narcisse, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 24 mars, à 4 heures, au Principal, un coffre d'Outils de charpentier, saisi dans l'affaire ci-dessus.
13 mars L. DAUNOY, marshal.

Mde. B. Alderson vs. Jos. Baker & Hanley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 19 mars, à 4 heures p. m., rue Jefferson, dans la maison du défendeur, le mobilier d'une buvette, &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

M. Thuillard vs. Mde. Celestique.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 20 mars, à 4 heures p. m., au Principal, 4 chaises dorées, emaillées, 4 cuillers et 4 fourchettes d'argent, saisies dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

Kittermand & Flemming vs. J. Bodin, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 22 mars, à 4 heures p. m., au Principal, 27 battans de portes, etc. etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

M. Dowall vs Th. Reilly.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 17 mars, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, un Cheval noir, saisi dans l'affaire ci-dessus.
8 mars L. DAUNOY, marshal.

C. Nagel vs. E. Courcelle.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 17 mars, au Principal, 2 petites tables, 1 glasse, et 1 douz. chaises, saisies dans l'affaire ci-dessus.
6 mars L. DAUNOY, marshal.

M. S. Meeker vs. H. N. Theard, le Maire et aldermen, vs. le même.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente jeudi, 5 avril, à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés rue St. Philippe, entre Rempart et St. Claude, ayant 30 pieds de face sur 90 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

Isaac Littlefield vs. Duplan.

EN vertu de deux writs de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, j'exposerai en vente jeudi, 15 mars, à 4 heures, au Principal, des bois de lit, tables, chaises, matelas, moustiquaires, bureau, dame-jeannes, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 mars L. DAUNOY, marshal.

Thomas Robinson vs. Stevens & Cook.

EN vertu de deux *writs* de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. P. Smith, j'exposerai en vente le 16 mars, à 4 heures, rue Poydras, entre Magasins et de Camp, 12 barils biscuit, 1 do. farine maïs, 1 caisse morue, une corde bois, des ustensiles de boulangerie et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 mars L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé encoignure des rues du Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ; saisis dans l'affaire de E. Blanc.
20 fév L. DAUNOY, marshal.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

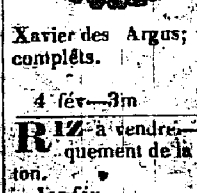

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes, à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.
LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

RIZ à vendre—52 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston. THAYER, HURD & CO.
1er fév rue des Magasins, no. 29.

CIMENT.—150 barils Ciment hydraulique, à vendre par
11 fév Wm. G. HEWES.

MAQUEREAUX.—800 barils et demi-barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, reçus par le brick Triton, de Portland, à vendre par
11 fév Wm. G. HEWES.

200 Boucauts MELASSE, à vendre par
[22 fév] J. MAGER

413 SACS beau café de la Havane, reçus par le brick Manuelita ; 1400 barillets et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre par
ESTENANELL & COURVAL,
9 fév Nouvelle Levée.

PAPIER DE PAILLE POUR ENVELOPPES—300 rames grande largeur, à vendre par
10 fév. YORKE, MACALESTER & Co.

25 BARILS huile de Baleine raffinée, à vendre par
10 fév THAYER, HURD & CO.

VOR. ROUMAGE, offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Salem, du Havre : 70,000 tuiles plates à crochet, 1re. qualité; 50 douzaines paniers couverts et non couverts, diverses grandeurs. 16 fév

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de
Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.
RUE DE CHARTRES, N°. 115.
Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Mah.
MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe ; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre ; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix. Les billets pour les entrées par abonnement $1 ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m

Beautés de la mécanique
NOMMEE
CHAMBRE D'INSDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir : une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention ; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.
27 janvier—2m

CIGARRES mêlés, et de la Havane, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
29 fév rue Royale, no. 117.

SUCRE et Café de la Havane.—40 caisses sucre blanc et 30 do. brun ; 53 sacs café en débarquement ; 700 rames papier gris, et 100 milliers cigarres espagnols, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
29 fév rue des Magasins, no. 29.